

tous les ans à confesse. Si son amour pour l'Eglise a tourné à l'aigre la faute en retombe sur les agissements du vicaire apostolique et en particulier sur « la grande revue de Trèves », ¹⁾ à laquelle ont assisté, à l'instigation du chef ecclésiastique, « toutes les vieilles femmes du Luxembourg, de l'un et de l'autre sexe ». Là « on s'est compté ; on s'est cru fort, alors on a jeté le masque, Mgr Laurent a fait connaître ses rapports intimes avec la cour de Rome, il s'est déclaré jésuite ! » Voilà le grand mot lâché : « ce prêtre qui se dit le représentant de Dieu est un séide du Vieux de la montagne ». Voilà aussi l'explication du complot ! Les sommes qu'il « vole » au Grand-Duché, il les envoie en Italie « pour de là fomenter des troubles dans toute l'Europe. » ²⁾

Qu'était donc au juste la publication de la lettre pastorale faite par les soins du « digne faïencier » (comme l'appelle Laurent) ? La reproduction du texte allemand avec une traduction française par endroits, agrémentée de notes. Une remarque introductive explique pourquoi l'éditeur a eu recours à cette publicité : le mandement est « le manifeste d'un parti dont les tendances et les projets ne peuvent être trop dévoilés dans les temps actuels ». La traduction française est destinée à « ceux qui ne comprennent pas la langue allemande » pour qu'ils « puissent s'initier également au principe que confesse le Chef du clergé luxembourgeois ». Une analyse du document aboutit aux conclusions suivantes : 1° Le texte allemand de l'original est rendu intégralement et sans retouches. Il n'y a donc pas à proprement parler de faux. 2° La traduction est d'abord imparfaite. Boch qui se flatte de connaître le langage d'Eglise commet malheureusement des bévues. Il traduit « christliche Gesellschaft » par « société religieuse », alors que le terme de « chrétienté » s'impose. « En 1840, écrit-il encore en *condensant* la traduction du texte original, le Grand-Duché obtint enfin un vicariat général, administré par un évêque ». En 1840 Van der Noot n'a été ni vicaire-général ni évêque. Clément XIV n'a pas « suspendu » l'ordre des jésuites, il l'a supprimé (« Aufhebung »). 3° Boch se propose de donner en marge la traduction des passages « qui nous ont le plus frappé ». Or il relève des passages qui n'ont rien d'extraordinaire aux yeux soit de l'historien soit du théologien. Il s'offusque de ce qu'on peut parler des « heureux siècles du moyen âge », de ce que la « vraie éducation cléricale » (« priesterliche Erziehung ») ne peut être donnée que dans les séminaires et dans les couvents. Le fait que le fondateur de la Société de Jésus est appelé l'un « des saints les plus grandioses » et la mention qui est faite de Clément-Auguste, « l'un des plus éminents princes de l'Eglise », sont relevés comme des incongruités. Enfin la méthode suivie par le traducteur de procéder par extraits et d'isoler certaines expressions ou parties de phrases de leur contexte risque de faire dévier celles-ci de leur sens exact. 4° Le procédé, quelque douteux qu'il soit, paraît innocent à côté des

¹⁾ L'exposition de la Ste Tunique en 1844.

²⁾ Lettre au roi, 28 mars 1845. AGL. Chanc. N° 65.